

Commune : **162-3030S**  
ST-HERBLAIN (162)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 3030

Document vérifié et numéroté le 15/01/2015  
A Nantes  
Par Solange PORCHERON  
Inspectrice des Finances publiques  
Signé

Centre des Impôts foncier de :  
Pôle de Topographie et de  
Gestion Cadastre de NANTES  
2, rue du Général Marguerite  
CS 13513  
44035 NANTES CEDEX 1  
Téléphone : 02 51 12 86 36

ptgc.440.nantes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous seings (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au doo de la commune 6463.  
\_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une espèce (plan relevé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité propriétaire, etc...)

Section : **CL**  
Feuille(s) : 000 CL 01  
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 15/01/2015  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par RIOT Antoine (2)  
Géomètre expert  
Réf. 30/09/2014  
Le Cabinet RIOT  
3 rue de Saint Brévin  
44100 NANTES  
Réf. **962**

Publication par acte



 Cession Commune/Nantes Métropole (CL 306)